

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)SÉANCE PUBLIQUE
DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025
À 18 h 30Délibération 2025 / 84
(6^e délibération de la séance)EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPALNombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 16
Votants : 19Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation :
29 octobre 2025Date de publication :
10 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, SERMET Jean-Claude.**Absents représentés** : GARBE Daniel (donne pouvoir à DELEUZE Christian), MAIGNE Solange (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).**Absents excusés** : POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette.**Absents** : BACH Hélène, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, CASTAGNE Yoan.**Secrétaire de Séance** : CHAVET-JABOT Francis.**OBJET : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE – OPERATION N° 42468EP – ARMOIRE N° 40 - 11 BF.**

Monsieur le Maire rappelle qu'au niveau de notre patrimoine d'éclairage public, notre parc est composé à ce jour de 59 armoires de commande pour 915 luminaires donc 915 lampes. Suite à l'inventaire mené, 666 sont des lampes très énergivores, 37 sont des lampes Sodium ou Iodure, 147 sont des lampes LED (ancienne génération) et 65 sont des lampes d'illumination.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du transfert de la compétence « Eclairage Public » à la Fédération Départementale d'Energie du Lot (FDEL) effectif depuis le 5 avril 2024, la première phase des travaux de renouvellement de l'éclairage de la commune a débuté en juillet 2025.

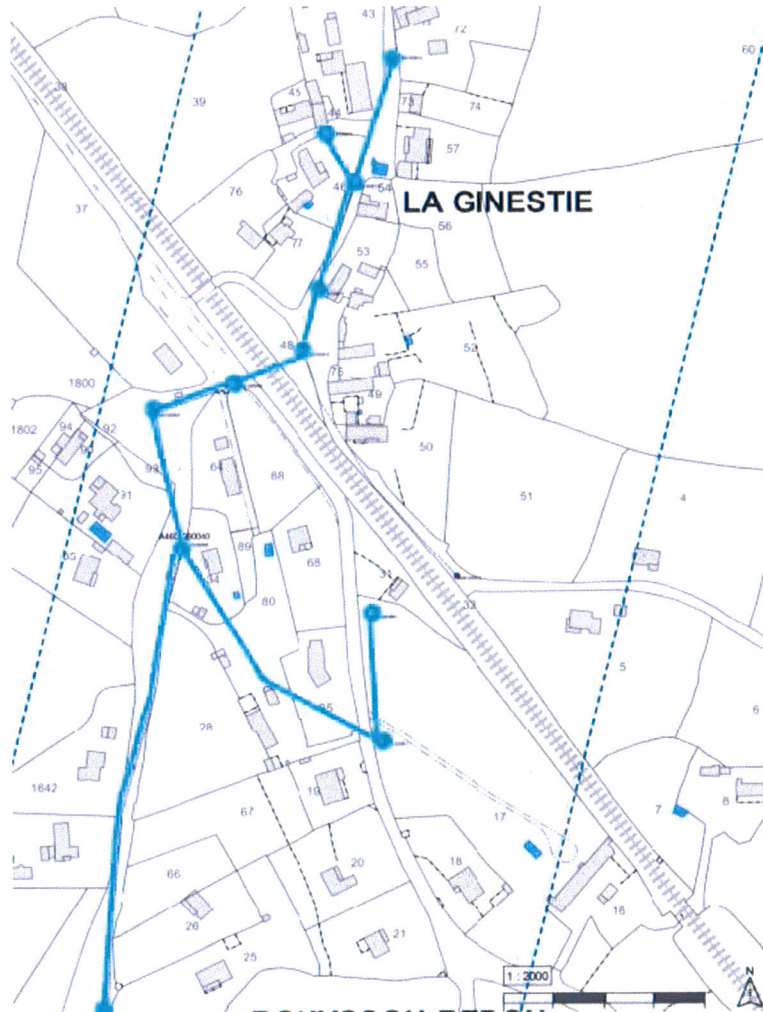
Il est à noter que chaque renouvellement d'armoire de commande doit systématiquement faire l'objet d'une délibération présentée en conseil municipal. La délibération en question concerne l'affaire n°42468EP de « renouvellement d'éclairage armoire n° 40 - 11 BF » du poste de la Ginestie recouvrant 11 points lumineux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet (plan ci-après) présenté et réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la FDEL ;
- **SOUHAITE** que ces travaux soient programmés au titre de l'année 2026 ;
- **S'ENGAGE** à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL d'un montant de 5 320,00 €, participation nette de TVA ;

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget principal de la commune, exercice 2026, chapitre 204, compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives ;
- **AUTORISE** la FDEL à lancer les études définitives ;
- **ACTE** que ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux ;
- **AUTORISE** la FDEL à collecter le Certificat d'Economie d'Energie (CEE) généré par l'opération.

Plan de situation :



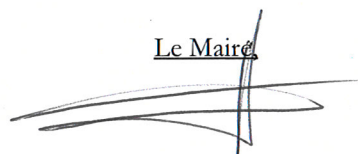
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,


Francis CHAVET-JABOT

Le Maire,


Michel SYLVESTRE

